
La « causerie » d'A. Tabouret-Keller et son contexte

Dominique Huck et Pascale Erhart

 <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1384>

DOI : 10.57086/cpe.1384

Référence électronique

Dominique Huck et Pascale Erhart, « La « causerie » d'A. Tabouret-Keller et son contexte », *Cahiers du plurilinguisme européen* [En ligne], 13 | 2021, mis en ligne le 01 décembre 2021, consulté le 06 novembre 2023. URL : <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1384>

Droits d'auteur

Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

La « causerie » d'A. Tabouret-Keller et son contexte

Dominique Huck et Pascale Erhart

TEXTE

- 1 Le titre de la « causerie » d'Andrée Tabouret-Keller, qui doit avoir lieu durant la réunion publique annoncée pour le 25 juin 1963, dans un espace recevant, en ces temps-là, plutôt des hommes (un restaurant) semble entrer dans la catégorie « coup de poing », qui ne s'embarasse pas d'une prudence rhétorique : « La femme est-elle une esclave ? Si oui, pourquoi ? ». Il est permis de faire l'hypothèse que c'est la conférencière qui a proposé ce titre. Le tract d'annonce (reproduit ci-dessous), en français et en allemand, indique qu'il sera bien question du sort de toutes les femmes, celui « de la femme salariée », « de la femme d'intérieur » et de « celle qui ne peut plus travailler ». Au-delà de l'ensemble des questions qui vont être posées dans cette causerie, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que le droit de vote des femmes ne date que de 1944, c'est-à-dire d'à peine vingt ans plus tôt, que le mari peut toujours s'opposer à l'exercice d'une activité professionnelle de son épouse et que la femme ne peut pas gérer ses biens propres (dispositions modifiées en 1965), limitations qui sont évoquées dans la causerie d'A. Tabouret-Keller. De même, la notion de chef de famille ne sera supprimée qu'en 1970 et la reconnaissance du principe d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail identique ou de valeur égale n'est acquise qu'en 1972. Tous ces sujets traversent son propos. Les questions sur les choix propres à la femme ne sont certes pas abordées, mais la contraception et l'IVG tombent encore sous le coup de la loi de 1920, modifiée en 1967 pour l'autorisation de la contraception (par la loi Neuwirth) et en 1975 pour l'interruption volontaire de grossesse (par la loi Veil).
- 2 Dans un contexte qui est uniquement celui du droit et de la loi, l'inégalité est flagrante. Mais A. Tabouret-Keller ne s'en tient pas à ces généralités. Elle touche du doigt, non seulement l'inégalité organisée par le législateur, mais aussi celles qui relèvent des attentes sociales

du quotidien, des rôles et fonctions assignées aux femmes, attentes qui ne peuvent être, implicitement, que celles des hommes : « Dans notre système, la femme est exploitée doublement. Exploitée à l'usine, au bureau et derrière le comptoir, et exploitée à la maison puisque c'est elle qui doit s'occuper du foyer¹. » Or, c'est une époque où ce sont les hommes qui disposent exclusivement du pouvoir, dans l'espace politique, économique et social. Cela implique qu'il s'agit d'une situation qui vaut également dans son propre parti politique, mais aussi et surtout, dans les familles des militants et adhérents du Parti communiste. A. Tabouret-Keller en est bien sûr consciente et le formule de manière assez acide : « Même dans notre milieu progressiste, même chez les communistes, il y en a plus d'un qui est favorable à la "femme au foyer". Il se rend au travail et aux réunions le soir², et elle, elle reste à la maison, fait les courses, la lessive, la cuisine et le ménage et élève les enfants. Ces préjugés sont profondément ancrés dans les têtes. Il y a plus d'un travailleur qui dit : "quand je rentre le soir, j'aime bien que tout soit fait et que le repas soit prêt... C'est pour ça que j'ai une femme"³. » Plus d'un demi-siècle après la tenue de cette causerie, la situation a-t-elle significativement changé⁴ ?

- 3 En quelque sorte, dans le monde des inégalités et des injustices sociales, les femmes semblent se trouver au bout de la chaîne. Ce n'est donc pas seulement un qualificatif qui a été choisi par le lexème « esclave », mais bien un « rôle » et une fonction assignés que la conférencière montre et dénonce. Il n'est pas sûr que l'auditoire (essentiellement masculin ?) ait adhéré massivement à la description-démonstration qui lui a été faite. Dans son exposé très structuré, montrant les implications pratiques dans la vie des femmes concernées, le propos est sans appel. La mise en cause non seulement d'un ordre établi où la classe dominée est homogène, mais aussi le fait que la classe dominée produit de la domination n'a pas nécessairement été reçu comme conforme au discours habituel du Parti. Cependant, A. Tabouret-Keller garde les éléments fondamentaux d'une intervention publique en citant, comme le font tous ceux qui prennent le parole en public, d'abord une figure incontestée de la Révolution — ici, Lénine — sans qu'il soit sûr que ce que Lénine disait à propos de la nécessaire participation des femmes à la politique soit conforme à l'exégèse qu'elle en fait : « Nous allons donc nous battre énergiquement contre la tradition, cette tradition qui considère la femme

comme un être inférieur⁵. » Elle n'a certes pas retenu les propos d'un dirigeant de l'Union soviétique, mais rappelle, comme c'est aussi l'usage dans ce type d'intervention, qu'il y existe d'autres États qui sont l'illustration même du fait que ce n'est pas la femme elle-même qui est responsable de son destin d'exploitée, mais bien le « régime » politique : « C'est l'exemple des femmes dans les pays socialistes : là-bas, elles sont placées par la loi et l'ordre social sur un pied d'égalité avec les hommes et, à ma connaissance, les femmes s'en sont très bien sorties. Plus de quatre millions de femmes sont ingénieures en Union soviétique, et parmi les médecins, elles représentent plus de la moitié. [...] 40 % de la population qui travaille sont des femmes. Cela n'a pas nui à la vie de famille parce que là-bas, il est prévu que la femme qui a des enfants aille travailler⁶. » Enfin, comme il est d'usage de mentionner également tout le travail que fait le Parti communiste dans ce sens en France, elle cite le travail du ministre communiste Ambroise Croizat (1901-1951)⁷ notamment dans son combat pour l'égalité des hommes et des femmes au travail. Ainsi, A. Tabouret-Keller respecte bien les usages du genre (conférence, discours ou autre parole publique) en balisant son propos de références communistes positives, mais ne cède rien dans son analyse de la double domination de la femme.

4 S'il était d'usage, à cette époque, dans tous les partis, de tenir les réunions publiques en alsacien — c'est la langue largement majoritaire des couches modestes et moyennes, elles-mêmes les plus nombreuses —, le fait que l'usage de l'alsacien soit annoncé dans le tract d'invitation en français et en allemand lui garantissait la présence d'un auditoire.

5 Néanmoins, si Andrée Tabouret-Keller est bien dialectophone (parler de Mulhouse), il n'est pas sûr qu'à cette époque de sa vie, elle ait pratiqué régulièrement le dialecte. C'est certainement le français, aussi par le biais de sa vie familiale, qui doit être sa langue d'usage, tant dans les relations familiales, peut-être personnelles et amicales, que professionnelles. Par ailleurs, il n'est pas sûr qu'elle ait souvent l'occa-

sion d'aborder les thèmes traités autrement qu'en français. Et, d'une manière générale, sa réflexion professionnelle se fait en français (ou, éventuellement, en anglais). Elle doit donc également relever un défi particulier, celui de s'adresser au grand public dans une variété qui a d'autres moyens linguistiques que les seules abstractions pour rendre compte du monde et du moyen de le penser. Il n'est donc pas étonnant qu'il lui arrive d'emprunter des formes linguistiques certes compatibles avec l'alsacien, mais peu ou pas présentes habituellement. La langue prêteuse peut être l'allemand standard (participe I : *schaffendi Froi* ; préposition finale : *um ...ze* ; etc.) ou le français, notamment dans le lexique commun, parfois spécialisé ou dans le champ des polylexèmes figés (ex : « salaire unique », etc.). Mais il arrive aussi qu'elle ait recours à des calques du français comme « *schaffendi Froia stelle frische Kräfte vor* » « des femmes qui travaillent représentent des forces nouvelles ». « *Vorstelle* » existe bien en alsacien, avec un sens de la représentation qui est différent du français, mais qu'il a en commun avec l'allemand. Ces calques peuvent être plus banals « *s' Baispiel fu d'r Valentina Trechkowa wo en d'Kosmos ganga esch* », avec un usage de « *geh* » (comme le français « aller ») qui n'indique que le déplacement, ou encore de manière plus surprenante, en contexte : « *sie schlaga sech fur* daß was n'a wartfoll [esch], fur's Lawa fu ihra Manner un Kender » « elles se battent pour ce qui est leur est précieux, pour la vie de leurs maris et de leurs enfants ». Si, en français, c'est le contexte qui indique si « battre » est à comprendre au sens physique ou métaphorique, « *schlaga* » est, en règle générale, en alsacien, utilisé pour un acte physique. Le sémantisme de l'un ou l'autre lexème est ainsi emprunté au français comme dans « *dr Ischrett fu zahlraicha Froia* » pour une formule qui serait verbale (*vs* nominale *ici*) en alsacien. L'usage des prépositions est parfois incertain, sous l'influence du français comme, par exemple, dans « *dat s' ganza ofentliga Lawa derfu lida* » à la place de « *drunter lida* ». Le texte montre quelques incertitudes de genre ou de marquage, en particulier du datif, de même dans l'usage de morphèmes de pluriel.

- 6 Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que ces phénomènes que l'on peut relever dans un texte manuscrit de 1963 semblent tendanciellement les mêmes que ceux que produisent un demi-siècle plus tard, souvent à une fréquence plus élevée, des locuteurs dialect-

tophones dont la langue principale ou l'une des langues principales est le français⁸.

- 7 Un autre aspect a paru bien plus difficile à réguler pour la transcription du manuscrit : ce sont les choix ou, du moins, les formes graphiques, parfois variables, retenues pour cette causerie. Notre intervention a été minimaliste, juste pour en faciliter la lecture.
- 8 Dans la mesure où l'alsacien ne dispose pas d'une régulation orthographique autre que celle que ses scripteurs mettent en œuvre, selon les époques, selon la connaissance du système graphique de l'allemand, selon la volonté ou non de s'en distancer, selon les éléments qui leur paraissent importants, la graphie peut varier considérablement. Comme, par ailleurs, les parlers dialectaux connaissent aussi une variation diatopique, les scripteurs peuvent aussi faire des choix selon les lecteurs ou auditeurs auxquels ils s'adressent.
- 9 Dans le texte de la causerie, le plus frappant réside dans le fait que le système ou, du moins, l'image graphique de l'allemand peut être largement utilisée, mais, dans certains cas, il est en concurrence importante avec la graphie du français. À titre d'exemple, dans les prépositions « vun » (alld *von*) ou « vor » (alld *vor*), <v> est minoritaire et remplacé par <f>, mais les deux graphies peuvent apparaître dans le même paragraphe. La causerie commence ainsi :

Zahlamassig gnumme esch dr Platz **fu** der Frau grad so groß wia da **fum** Mann : in Frankrich, uf [*donnée chiffrée manquante*] Milliona, gebts [*donnée chiffrée manquante*] Frau[e], also ewer d'Hälfta. Wia steht's awer met d'r Frau, in dr verschedana Punkta **vum** öffentliga Lawa ?

- 10 De toute manière, cet aspect matériel de l'écrit ne permet pas de savoir (en particulier pour l'aspect vocalique) quels ont été les choix lors de l'exposé oral.
- 11 La question de la femme dans la société, du moins dans la société alsacienne, n'apparaît guère dans les travaux qu'A. Tabouret-Keller a

réalisés concernant la situation sociolinguistique de l'Alsace. Néanmoins, il est intéressant de noter, d'une part, que dans ses travaux sur le bilinguisme des jeunes enfants comme sur l'acquisition du français, elle insiste toujours sur le fait que l'acquisition ou l'apprentissage de la langue la plus utilisée dans la vie sociale, économique, voire politique (ici, le français) reste essentielle pour s'insérer dans une société où une langue est potentiellement majoritaire. Dans la mesure où dans les enquêtes et relevés linguistiques opérés jusque vers 1970, les femmes sont considérées comme « plus dialectophones » que les hommes, l'hypothèse implicite serait de les considérer comme des usagères plus systématiques d'un parler dialectal et moins du français. L'insistance d'A. Tabouret-Keller sur l'importance de l'acquisition du français peut précisément aussi être rapportée au fait que la langue des couches dominantes pourrait peut-être aussi devenir une clé d'émancipation des couches dominées et, au premier chef, des femmes. D'autre part, A. Tabouret-Keller a été la première à montrer, à partir de ses enquêtes dans la décennie 1970-1980, que les femmes sont le vecteur de l'introduction du français dans le milieu familial, du moins en zone « rurale ». Et elle constate que les femmes semblent pousser les filles à apprendre et à utiliser le français. C'est donc par ce biais que l'émancipation des femmes dont il amplement question dans cette conférence semble avoir un écho dans le travail scientifique d'Andrée Tabouret-Keller.

Tract d'annonce de la causerie en dialecte du 25 juin 1963, au restaurant À l'aigle d'or, Bischheim

Parti Communiste Français. SECTION DE STRASBOURG - CAMPAGNE.

Le sort de la femme pose à notre époque de nombreux problèmes.
PRENONS LE CAS DE LA FEMME SALARIEE: Pourquoi son salaire, à travail égal, est-il inférieur à celui de l'homme? - Il faut que tôt le matin elle s'occupe de son ménage, de ses enfants, qu'elle confie les petits à quelque parente ou voisine durant son absence, qu'elle rentre en toute hâte à midi pour préparer le repas, qu'après sa journée de travail elle fasse ses achats, qu'elle soigne sa famille... et le lendemain, elle recommence...
N'est-ce pas là une longue journée? - Et à quoi passe-t-elle son samedi, et son dimanche?
LE SORT DE LA FEMME D'INTERIEUR EST-IL PLUS ENVIABLE? Plus que la première, (et comme le dit la loi), elle est soumise à son mari, à celui qui procure les ressources du foyer. Mais n'est-ce pas elle, le ministre des finances de la famille, qui doit arriver à boucler la semaine, la quinzaine, le mois? - N'est-ce pas elle qui ressent le mieux les augmentations actuelles, à commencer par le loyer, à finir par les vêtements...?
ET CELLE QUI NE PEUT PLUS TRAVAILLER? la veuve de pensionnaire, par exemple?...
Comment vit-elle avec les quelques sous de pension que l'on lui sert?
Combien d'entre elles se nourrissent de café au lait et de pain?
TOUTES CES FEMMES, qui donnent au monde ses enfants, qui se préoccupent de leur avenir, et qui finalement doivent périodiquement les offrir comme chair à canons, croyez-vous que l'on ne pourrait pas améliorer leur sort?
Si vous voulez trouver des réponses à ces questions, assistez à la

RÉUNION PUBLIQUE
qui se tiendra
le mardi 25 juin 1963, à 20 heures au Restaurant A L'AIGLE D'OR, rue Nationale, BISCHHEIM.
ANDRÉE TABOURET, de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE STRASBOURG, traitera la question:
LA FEMME EST-ELLE UNE ESCLAVE ?
SI OUI, POURQUOI ?
La causerie sera faite en dialecte.

Das Los der Frau stellt in der heutigen Zeit zahlreiche Probleme.
NEHMEN WIR DEN FALL DER BERUFSTÄTIGEN FRAU: Weshalb ist ihr Lohn, bei gleicher Arbeit, niedriger als der des Mannes? - Schon früh am Morgen muss sie sich um den Haushalt kümmern, sowie um die Kinder, die sie während ihrer Abwesenheit einer Verwandten oder Nachbarin anvertraut. Am Mittag muss sie eiligst nach Hause um die Mahlzeit vorzubereiten; nach der Arbeit muss sie ihre Einkäufe tätigen, nachher ihre Familie besorgen... und an anderen Tagen fängt es wieder von vorne an...
Ist das nicht ein langer Tag? - Und wie verbringt sie ihren Samstag, und ihren Sonntag?
DAS LOS DER HAUSFRAU, IST ES BEWUNDERNSWÜRDIG? Mehr als die Erste (wie es das Gesetz sagt) ist sie ihrem Mann untertan, der für das Einkommen des Haushaltes aufkommt.
Ist sie aber nicht der Finanzminister der Familie, sie die mit dem (wenigen) Geld auskommen muss? - Ist es nicht sie, die am besten die aktuellen Preisaufschläge verspürt, anzufangen mit der Wohnungsmiete... und nicht mehr aufzuhören...
UND DIE WITWE, DIE NICHT MEHR ARBEITEN KANN, die Witwe eines Altersrentners zum Beispiel? Auf welche Art lebt sie mit ihren paar Franken Pension?
Wie viele unter ihnen ernähren sich von Milchkaffee und Brot?
ALL DIESE FRAUEN, die der Welt ihre Kinder geben, die um ihre Zukunft sorgen, und die sie periodisch als Kanonenfutter opfern müssen, glaubt ihr nicht, dass man sich ihrer besser kümmern könnte?
Wenn ihr Antwort auf solche Fragen finden wollt, besucht die oben angesagte
ÖFFENTLICHE VERSAMMLUNG in ADLER, rue Nationale, BISCHHEIM.
Andrée TABOURET, Wissenschaftlerin aus Strasbourg, wird in elsässischen Dialekt sprechen.

NOTES

- 1 « En unsrem system, esch d'Froi doppelt usgebeuda. Usgebeuda en dr Fabrik, uf'm bureau un em Gschafft un usgebeuda d'haim denn se muas d'Hushaltung må[ch]a »
- 2 Notamment aux réunions de cellule du PC.
- 3 [...] sogar en unsera fortgschrettena Kraisa, sogar bi der Kommunista gebt's meh als ainer wo für d' « Femme au foyer » esch. Er geht an d'Arwait und en d' Versammlung am Owa, und se blit d'haim, måcht d' Komissiona, wascht, kocht und putzt, ziagt d'Kender uf. Dia Vorurteil se tief verankert en d[e] Köpf. A mancher Arwaiter sait : [«] wenn ich haimkum z' owa, han'ich garn s'esch alles en Ordnung un's Assa gre[s]chda... fer daß han'i a Froi. »

4 « En 2010, les femmes effectuent ainsi la majorité des tâches ménagères et parentales – respectivement 71 % et 65 %. Cette inégale répartition montre des résistances à un partage plus égal des tâches » rappellent Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz dans leur article de 2015 « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », dans *Économie et statistique* n° 478-479-480, p. 209-242 (p. 209). Elles concluent par ce constat : « Si la part de travail domestique réalisée par les hommes a légèrement augmenté ces dernières 25 dernières années, c'est que les femmes y ont consacré moins de temps. Les femmes demeurent toujours les premières responsables de la bonne tenue de la maison et des membres de la famille. » (p. 236).

5 « Mr wara also energisch gega Tradition kampf, dia Tradition wo d'Froi aseht wia a untergeordnetes Wasa. »

6 « Es esch [']s] Baispiel fu d'r Froia en d'r soz. Lander : dert senn sa durch Gsetz und durch d'Gesellschaftsordnung d'r Manner glich[g]stellt und soviel ich waiß hann'se sich net blamiert. Uber 4 Milliona Froia sen en Sovietrußland [I]ngenieure, unter d[e] Doktor sen sogar meh als d'Halfta Froia... 40 % fu d'r schaffend Befolkerung sen Froia. Em Familialawa hat das net gschâda, denn es esch dert vorgsah daß a Froi wo Kender hat, schaffa geht. »

7 Ministre du travail, puis également de la Sécurité sociale, entre 1945 et 1947. Il est considéré comme l'un des « pères » de la Sécurité sociale en France.

8 Cf. les enquêtes du Programme ANR/DFG « Frontières linguistiques au Rhin supérieur » (FLARS, 2011-2016), Département de dialectologie alsacienne et mosellane / UR 1339 LiLPa.

AUTEURS

Dominique Huck

Professeur émérite de l'Université de Strasbourg, responsable de la revue en ligne Les Cahiers du GEPE. Ses travaux s'ancrent dans le champ de la dialectologie, de la sociolinguistique et des politiques linguistiques, en particulier dans le domaine éducatif.

IDREF : <https://www.idref.fr/030072247>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0003-4630-9954>

ISNI : <http://www.isni.org/000000011467424X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/12156173>

Pascale Erhart

Maître de conférences en dialectologie alsacienne et mosellane et en sociolinguistique à l'Université de Strasbourg. Ses travaux portent sur les pratiques, statuts, discours et représentations de et sur l'alsacien en ce début de XXI^e siècle, avec un intérêt particulier pour les médias audiovisuels et les réseaux sociaux numériques. Plus généralement, ses travaux s'ancrent dans le champ des contacts de langues et des politiques linguistiques.

IDREF : <https://www.idref.fr/167563386>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-5674-8320>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000403013106>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16955827>